

## Taux de conversion de référence

1. Le taux de conversion correct sur le plan actuariel fixé par le Conseil de fondation pour 2021 s'élève à 5.00%.
2. La commission administrative peut elle-même fixer le taux de conversion dans une fourchette comprise entre 5.00 % et 6.80 %, sachant qu'elle peut également s'aligner sur le taux de conversion de référence de la fondation.
3. Lorsque le taux de conversion fixé par la commission administrative diverge du taux de conversion correct sur le plan actuariel, les pertes sur retraite apparaissant ainsi sont à la charge de la caisse de prévoyance.
4. Si la commission administrative ne définit pas de taux de conversion, le taux de conversion correct sur le plan actuariel de la fondation est appliqué.
5. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, le taux de conversion de référence à l'âge terme réglementaire (H=65, F=64) est de 5.60 %. Au cours des années suivantes, jusqu'en 2024, il sera réduit chaque fois de 0.20 point de pourcentage.
6. Le taux de conversion est diminué de 0.0125 point de pourcentage par mois d'anticipation de la rente de vieillesse, il est augmenté de 0.0125 point de pourcentage par mois d'ajournement.

## Hommes

Age	Année civile 2021	Année civile 2022	Année civile 2023	Année civile 2024
58	4.550 %	4.350 %	4.150 %	3.950 %
59	4.700 %	4.500 %	4.300 %	4.100 %
60	4.850 %	4.650 %	4.450 %	4.250 %
61	5.000 %	4.800 %	4.600 %	4.400 %
62	5.150 %	4.950 %	4.750 %	4.550 %
63	5.300 %	5.100 %	4.900 %	4.700 %
64	5.450 %	5.250 %	5.050 %	4.850 %
<b>65</b>	<b>5.600 %</b>	<b>5.400 %</b>	<b>5.200 %</b>	<b>5.000 %</b>
66	5.750 %	5.550 %	5.350 %	5.150 %
67	5.900 %	5.700 %	5.500 %	5.300 %
68	6.050 %	5.850 %	5.650 %	5.450 %
69	6.200 %	6.000 %	5.800 %	5.600 %
70	6.350 %	6.150 %	5.950 %	5.750 %

## Femmes

Age	Année civile 2021	Année civile 2022	Année civile 2023	Année civile 2024
58	4.700 %	4.500 %	4.300 %	4.100 %
59	4.850 %	4.650 %	4.450 %	4.250 %
60	5.000 %	4.800 %	4.600 %	4.400 %
61	5.150 %	4.950 %	4.750 %	4.550 %
62	5.300 %	5.100 %	4.900 %	4.700 %
63	5.450 %	5.250 %	5.050 %	4.850 %
<b>64</b>	<b>5.600 %</b>	<b>5.400 %</b>	<b>5.200 %</b>	<b>5.000 %</b>
65	5.750 %	5.550 %	5.350 %	5.150 %
66	5.900 %	5.700 %	5.500 %	5.300 %
67	6.050 %	5.850 %	5.650 %	5.450 %
68	6.200 %	6.000 %	5.800 %	5.600 %
69	6.350 %	6.150 %	5.950 %	5.750 %
70	6.500 %	6.300 %	6.100 %	5.900 %

*Le présent document est une traduction. En cas de contestation la version allemande fait foi.*